

Le Damier, Mercredi 19 octobre

**« Une maison les pieds dans l'eau : les risques d'inondations dans les villes bretonnes »**  
par Janique Valy, docteur en géographie, post-doctorante à l'École normale supérieure LSH de Lyon

Une inondation est une submersion, lente ou rapide, d'un espace donné qui peut être liée à différents facteurs. La zone soumise à une inondation est souvent considérée comme un espace à risque. En effet, l'urbanisation des secteurs inondables entraîne logiquement une augmentation du risque par suite de construction dans les zones d'expansion de crue, mais aussi parce que le lit et l'écoulement sont modifiés par les constructions (barrages, voies ferroviaires, routes, ...) en amont ou en aval.

En Bretagne, même s'il n'y a pas eu d'inondation récemment, le risque d'inondation est relativement récurrent et dommageable. Dans les déclarations de sinistres, on relève 65% de ménages (plus de 4 000 habitants touchés en 2000-2001 à Quimper, plus de 10 000 à Rennes) mais aussi des professionnels (70% des indemnisations) ce qui entraîne des conséquences économiques pour la région. Les inondations en Bretagne étant relativement longues en Bretagne, les conséquences économiques peuvent donc être également longues.

La question qui se pose est de savoir comment et pourquoi l'urbanisation s'est développée dans les zones inondables. Sur les secteurs étudiés (Bruz, Saint-Grégoire et Cesson-Sévigné en Ille-et-Vilaine, Quimper, choix qui permet d'avoir deux types de fonctionnement hydrologique mais également une diversité de contexte urbain), il faut s'appuyer sur de nombreuses données : clichés aériens, cadastres, archives, entretiens, etc. L'analyse de l'ensemble de ces éléments permet l'élaboration de SIG. Quelles conclusions peut-on tirer de ces études ?

En Bretagne, le réseau hydrographique est relativement dense. Les inondations sont souvent liées à des précipitations abondantes et répétées qui entraînent un phénomène de saturation des sols sur l'ensemble des bassins versants. Dans les secteurs inondés, les aléas sont assez communs : on y observe des inondations par débordement, par remontées de nappes et par ruissellement urbain. Ces phénomènes se produisent essentiellement sur une période allant d'octobre à mars. Ce schéma général recouvre cependant des situations localement différentes. Ainsi, dans les bassins versants de fleuves côtiers. Plus autonomes, ceux-ci présentent une succession de petites vallées très planes et de secteurs très encaissés et un profil en long avec de fortes pentes. Sur ces bassins versants, présentant peu de zone de stockage, l'écoulement des eaux de l'amont vers l'aval est souvent très rapide. Les zones d'embouchure concentrent alors les volumes d'eau des crues, phénomène qui peut être aggravé par un effet de marée ou de surcote marine.

La délimitation spatiale des zones inondables dans le cadre de nos études débouche sur deux remarques : la délimitation de ces espaces dans le cadre des cartes d'aléa du PPRi (Plan de Prévention du Risque inondation) semble refléter une certaine « négociation » par rapport aux événements historiques (des zones ne sont pas obligatoirement dans la classification attendue) ; par ailleurs, l'AZI (Atlas des Zones Inondables) ne prenant en compte que les crues de 1995 et/ou 1999 est temporellement trop restreint. Ces lacunes obligent à reconstituer la cartographie du lit majeur à partir des inondations historiques car elle sera proche de la réalité vécue et de la réglementation. Cependant, cette cartographie ne prend en compte que le débordement de cours d'eau alors qu'il existe d'autres types d'inondations (remontée de nappe, débordement de réseau). Mais ces données sont difficiles à acquérir et à cartographier.

Une fois la zone inondable délimitée, il faut croiser l'enveloppe de crue ainsi obtenue avec l'urbanisation, la croissance urbaine dans cette zone. Les communes étudiées se regroupent en deux catégories : les communes qui ont connu une urbanisation récente de leur zone inondable comme Bruz. Ces communes correspondent au schéma classique d'une urbanisation en zone inondable suite à la pression qu'ont subi les communes périurbaines dans les années 70-80. Mais également des communes dont l'implantation urbaine en zone inondable est beaucoup plus ancienne, une implantation qui est donc en partie indépendante des phases d'extension récente. C'est le cas de Quimper ou Cesson-Sévigné.

Si nous analysons le pourcentage de l'urbanisation nouvelle en zone inondable par rapport à l'urbanisation totale des communes, il apparaît que Quimper présente un profil particulier. Dès les années 60, son pourcentage d'urbanisation nouvelle en zone inondable par rapport à l'urbanisation totale de la commune décroît. Cet espace est, en effet, déjà quasi-totalement occupé ! Le développement urbain de Saint-Grégoire occupe progressivement la zone inondable jusque dans les années 1970. Cela correspond à l'implantation progressive d'une vaste zone industrielle et commerciale non-contigüe à la tache urbaine. Le profil de Bruz répond à une même logique d'implantation due à un programme urbain mais celui-ci est plus récent et plus resserré dans le temps. Enfin, Cesson-Sévigné montre une colonisation progressive de la zone inondable qui se fait en parallèle de la croissance globale de la commune jusque dans les années 1990. La zone inondable s'urbanise souvent en deux temps : une période relativement ancienne, XIXe et début XXe s, et une plus récente, années 70/80. Pour la période actuelle, cette urbanisation en zone inondable s'explique en partie par le désir d'accession à la propriété (logement individuel terrain attenant). Mais cette recherche s'accompagne également d'un désir d'environnement préservé et attrayant. Dans le cadre de l'enquête conduite par nos soins « Perception des inondations dans le bassin de la Vilaine », il apparaît clairement dans les discours des populations installées sur des terrains en zone inondable, que l'intérêt paysager a guidé le choix d'implantation (proximité de l'eau, verdure, ...). Pour les populations installées hors périmètre inondable, d'autres choix ont été privilégiés : proximité des écoles, des commerces, des voies de communication, ... Pour intégrer le risque, il faut déjà qu'il y ait connaissance de celui-ci. Or, dans le cas de l'aménagement du domaine de Cicé-Blossac à Bruz, il apparaît clairement que le risque d'inondation a été occulté pendant toute la phase d'initiation du projet. C'est seulement une fois les principales constructions effectuées que le risque a été discuté, et encore très ponctuellement et sous la pression d'acteurs extérieurs. Lors de l'élaboration du projet, aucun recours aux textes législatifs permettant de réglementer l'urbanisation en zone inondable n'a été utilisé. De plus, seule la vulnérabilité du bâti a été prise en compte (d'où une surélévation du niveau des constructions). Mais les routes et autres infrastructures n'ont pas été soumises à ces mêmes contraintes, d'où par exemple l'impossibilité de circuler dans la zone en cas d'inondation. Il ressort de notre étude un certain déni du risque parmi la population mais également dans le discours de certains élus. Ce constat demeure valable dans toutes les communes étudiées. Dans les communes présentant une urbanisation ancienne des zones inondables, on a développé une certaine gestion du risque : construction d'ouvrages de protection ou recalibrage du lit par exemple. Les communes font également appel aux remblais soit au niveau du bâti lui-même soit sur l'ensemble du secteur.

Pour conclure, il apparaît donc que les événements hydrologiques sont peu appréhendés et peu sollicités par les communes qui, au final, urbanisent des zones à risque. Il sera intéressant à l'avenir de suivre l'évolution de la prise en compte du risque inondation dans les aménagements, compte tenu de la mise en place encore récente des PPRi (obligatoire depuis 1995, mais à ce jour, seulement 37 % des communes exposées à des crues disposent d'un plan approuvé).

(cr : L. Berger)

